

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 143 / 27 mai 2013



PAIERIE DÉPARTEMENTALE

L'INSEE assure jusqu'alors l'accueil physique du bâtiment qu'elle occupe en grande partie, mais où se trouvent d'autres services, dont la Paierie départementale. Elle souhaite supprimer cet accueil.

La direction de l'INSEE avait donc la superbe idée de bloquer l'accès au bâtiment : une personne se présentant à la paierie devrait sonner, un agent venir lui ouvrir, puis la raccompagner une fois son dossier traité.



Les collègues imaginaient bien raccompagner une personne énervée à laquelle la mainlevée d'une saisie bancaire venait d'être refusée...

Le projet a donc été revu : l'accès du bâtiment serait libre, mais on ne pourrait accéder qu'à l'accueil de la paierie par l'ascenseur ou l'escalier.

Dans les deux cas, des travaux sont nécessaires pour bloquer les accès aux autres services.

La DRFIP a-t-elle validé le dispositif ? Qui en supporterait le coût ? A combien celui-ci est-il estimé ? Quelles conséquences sur les dispositifs de sécurité et d'évacuation ?

Ce sont les questions que la CGT a posé à la direction à l'occasion du CTL de la DRFIP du 21 mai.

Discussion toujours en cours avec l'INSEE.

VENT D'OUEST, VENT CHAGRIN ?

La CFDT (mais aussi, plus discrètement, FO 44) s'est fendue d'une communication peu amène à l'égard de la CGT (mais aussi de la FSU et de l'UNSA), « coupable » de ne pas avoir accepté une mise en oeuvre accélérée du décret d'application pour l'accès au 8ème échelon du cadre C.

Approximations et demi-vérités n'ont jamais fait une solide argumentation, et cela nous rend taquins : nous voilà obligés de préciser les choses.

Tout d'abord sur la forme : la CGT a été claire et explicite sur sa démarche auprès de l'intersyndicale, en lui faisant connaître sa position 48 heures auparavant. Il n'y a donc eu aucune « surprise » en séance de la commission des statuts du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat concernant l'abstention de la CGT.

Car il existe un gros problème de fond.

Au sein du conseil, la CGT représente et défend l'ensemble de la fonction publique, et pas seulement les collègues de la DGFIP.

Or, dans plusieurs ministères, les CAP de tableau d'avancement ne s'étaient pas encore tenues à la date de la réunion. L'entrée en vigueur du décret au 7 février aurait eu comme effet de léser, en les écartant du dispositif, des collègues « retraits » au 30 juin 2013 et remplissant les conditions du tableau (3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon), mais pas celle de l'accès linéaire (4 ans d'ancienneté, les réductions potentielles étant très marginales).

Cela aurait conduit (nous maintenons notre analyse) à bloquer l'accès au 8ème échelon de milliers d'agents dans différents ministères.

Les conséquences financières pour ces collègues ne sont pas négligeables : 49 € par mois, 588 € par an et... près de 12 000 € pour 20 ans de retraite...

Pour éviter cela, la CGT a proposé, sans succès, à Solidaires une réécriture de son amendement. Pour sa part, la CGT demandait que le décret ne soit appliqué qu'au 1er juillet, mais avec effet rétroactif, pour les agents bénéficiaires, au 1er janvier 2013.

Concrètement, maintenir l'application du décret au 1er juillet permet aussi de combiner les deux types de promotion (tableau d'avancement et passage « normal » à l'ancienneté), ce qui

conduit à un nombre supérieur de promus.

Il n'y a rien à gagner à confondre vitesse et précipitation, effet d'annonce et défense des agents !

Soucieuse de l'intérêt de tous, la CGT souhaite que l'intersyndicale sache mieux fonctionner collectivement pour obtenir la revalorisation de la grille C lors de sa nécessaire refonte.

Cela étant, **la responsabilité de la situation reste le fait de l'administration** qui a instauré initialement un accès contingenté, et qui a refusé la demande de la CGT d'augmenter les taux de promotion à l'échelon spécial au 1er semestre.

MADAME SANS GÊNE

François Hollande a des soutiens indéfectibles. En tout cas celui de la CFDT, qui, par la voix de sa secrétaire générale adjointe, n'a vu que du bonheur dans la récente conférence de presse du Président de la République (Ouest France du 17/05).

Passons sur la « mission accomplie » du « cap pour sortir de l'ornière », et venons en aux retraites : « A ce propos, le Président a clairement indiqué qu'il **faudra travailler un peu plus**. **Cela ne nous gêne pas**. La CFDT le disait quand le PS ne le disait pas encore ».

Alors, là, de deux choses l'une : ou la direction de la CFDT a subitement viré de bord (allez, un certain 6 mai 2012, jour de l'élection de son champion !), ou elle disait le contraire de ce qu'elle pensait en 2010 en défilant avec nous contre la réforme Fillon-Sarkozy.

Qu'en pensent nos camarades de la CFDT Finances Publiques ? Que pensent-ils de la reprise de cet argument éculé et fallacieux de l'allongement de la durée de vie présenté comme un inconvénient qui nous imposerait de travailler plus longtemps ? Argument fallacieux sur deux plans.

1 Si les européens en général vivent plus longtemps, leur espérance de vie en bonne santé après 65 ans stagne depuis 2005, et connaît même un léger recul en France entre 2008 et 2010 selon une étude de l'INED (Le Monde du 19/04).

C'est quand même dommage, quand on est syndicaliste, de faire l'impasse sur l'aspect qualitatif des choses... et de considérer que les femmes et les hommes doivent être condamnés à n'avoir pour seul but dans une vie que le travail.

2 En second lieu, ce n'est pas la démographie qui est la cause principale du « déficit » des régimes de retraites, mais bien le chômage, les bas salaires, les exonérations et allègements divers dont bénéficient les entreprises.

C'est si vrai que le 11ème rapport du Comité d'Orientation des Retraites (COR), étudiant 5 scénarios à l'horizon 2060, évalue le solde des systèmes de retraites de - 105 à + 93 milliard d'euros selon l'évolution du taux de chômage et de la productivité du travail.

La CGT ne nie pas le besoin de financement : le nombre de retraités devrait augmenter d'un tiers d'ici 2035. Maintenir un taux de remplacement d'au moins 75% et garantir leur pouvoir d'achat implique d'augmenter en proportion les moyens alloués au financement des retraites.

La CGT propose notamment de taxer les revenus financiers, de réformer la cotisation patronale en la modulant selon la politique de l'emploi et de salaires de l'entreprise.

ÉVALUATION

+50% !!!
MAIS CHEF,
COMMENT JE VAIS
TENIR DE TELS
OBJECTIFS ?

ÇA MON VIEUX
À VOUS DE VOIR
MOI JE LES FIXE
POINT BARRE.



C'est le moment de prendre contact avec les élu-es et militant-es CGT pour les recours.